

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12 d. au dessus	51 deg.	27 pou. 7 lig.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. m.	0 h. m.	7 h. m.	Nouvelle lune.	9	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^eme.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Destribes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 20 mai 1839.

LES FONDS SECRETS NE CHANGERONT RIEN A LA SITUATION.

Le ministère du 13 mars demande à la chambre des députés 1,200,000 fr. de fonds secrets ; 300,000 fr. de moins cette année qu'en 1838. C'est un vote de confiance qu'il réclame de la chambre, il l'aura. Aussi M. Duchâtel, en abordant la tribune, s'est-il montré fort sobre de paroles. Les journées des 12 et 13 mai l'en dispensaient. La discussion des fonds secrets va amener de singulières explications à la tribune ; nous allons entendre des tirades plus ou moins sentimentales sur les dangers que le pays a courus. D'un côté on criera à l'anarchie, on parlera des sociétés secrètes, on fera des tableaux bien sombres, bien effrayants, de l'état social ; de l'autre on accusera la police, on la taxera d'imprévoyance, de complicité, qui sait ? Mais pas une voix ne s'élèvera à la hauteur de la situation ; pas un seul orateur ne pourra dire toute la vérité et s'écrier :

Où, la société court des périls ; oui, la guerre civile porte dans ses flancs de grands malheurs ; mais à quoi tient cet état de lutte dans lequel nous vivons ? pourquoi ce duel acharné entre les partis politiques et la force publique, quel sans cesse renaissant et prenant toutes les formes ?

Est-ce seulement à des passions politiques qu'il faut s'en prendre de cet état de choses, ou à des intérêts méconnus, froissés, souffrants ? Est-il juste de refouler sans cesse les prétentions de la démocratie, et de ne jamais faire droit légalement à ses réclamations ? Ne faut-il pas enfin sortir de l'état de guerre pour entrer dans des voies de réformation pacifique, mais de réformation large, hardie, profonde ?

« Nous voulons, a dit M. Duchâtel, concilier les esprits. » Mais, pour concilier les esprits, il faut entrer dans l'examen des intérêts qui les divisent. Croit-on qu'on fera cette conciliation en nommant M. Ferdinand Barrot avocat du trésor, et M. Dubois à une fonction importante de l'Université ? Vous nommeriez demain M. Garnier-Pagès et M. Dupont (de l'Eure) conseillers-d'état, que vous n'auriez rien concilié, si vous n'aviez rien modifié dans nos institutions, et vous vous trouveriez en face des mêmes difficultés.

Pour rassurer largement la société ébranlée, il faut aborder franchement un système qui ait pour but l'émancipation populaire. Une telle tâche est vaste, immense, d'un accomplissement difficile ; mais elle est déjà bien avancée, puisqu'elle est indiquée par tous les esprits graves. La tendance de l'époque est marquée ; la route à suivre est tracée. Qu'on y entre donc, si on veut à l'état de guerre substituer la conciliation ! Il faudra bien le faire un jour ; la force des choses y pousse, et les émeutes et leurs insuccès n'empêcheront pas la démocratie d'accomplir ses hautes et belles destinées. — A ceux qui ne voient pas que le peuple grandit, nous disons qu'ils nient l'évidence ; sa force morale est immense. Faites route vers le peuple ! Venez vous retremper dans ses inspirations, vous tous qui cherchez la paix et l'ordre, car la paix et l'ordre ne peuvent avoir de meilleure base que la satisfaction des besoins moraux et matériels des masses !

Quand nous disons ceci, nous nous plaçons complètement en dehors des incidents qui marquent çà et là la lutte générale qui fatigue la société. Nous prenons la question de plus haut, et nous faisons l'expérimentation de l'état social sans passions, sans ardeurs fébriles, avec le calme nécessaire

LETTRES A UN AMI.

VII.

Je t'ai promis de te mettre au courant de mes lectures en fait d'ouvrages nouveaux ; car, tu le sais, mon cher Louis, l'antique est réservé pour l'admiration du cabinet ; le moderne seul trouve accès au boudoir et au salon. Est-ce pour ce motif que tu as exigé ma promesse ? Non, certes. Relégué dans un coin obscur de la province, on t'a fait une solitude dans la solitude, de sorte que moi, qui suis un exilé aussi, je dois te servir d'intermédiaire vis-à-vis du mouvement quotidien de la littérature. Hélas ! mon pauvre ami, ne t'attends pas à l'analyse d'ouvrages sérieux, ils n'arrivent ici que très-tard, et malgré tous mes efforts, je ne puis lire que ceux que j'achète. Or, comme la bourse de Gargantua ne suffirait pas à la multitude des nouveautés, je me résigne, je fais comme les autres ; çà et là je cherche un bon roman parmi les cent romans que la diligence apporte chaque semaine.

Aujourd'hui, je te parlerai des *Sept cordes de la Lyre*, par George Sand, que j'ai lues en deux fois dans la *Revue des Deux Mondes*. Je n'appellerai pas ce livre un roman, un poème, un drame, c'est tout cela à la fois, et plus encore, c'est une légende allemande, où le lyrisme abonde d'un bout à l'autre, une sorte d'écho des vieilles rêveries germaniques. Là, ce ne sont pas des êtres de telle ou telle époque qui parlent ; ôtez les noms, substituez-leur, à la façon du moyen-âge, les vertus ou les types qu'ils représentent, et vous avez l'homme et ses passions premières et éternelles.

En ouvrant ce livre, j'ai cru respirer le souffle fantastique d'Hoffmann et de Goethe. Au bout de quelques instants de lecture, le mélange de ces deux génies se fait sentir ; c'est l'imagination et l'émotion, mystique, exaltée de l'un, ses divagations délicieuses et touchantes, ses entretiens avec les esprits de la terre et du ciel, s'unissant avec les créations mélancoliques, pleines de charme et de vérité, de Goethe, avec ses élans de tendresse et de passion, où le doute se mêle à la foi, la négation à la croyance ; soupis qui viennent tant de la tête que du cœur, et qui cependant émeuvent tout à la fois de terreur, d'amour, de pitié.

pour bien voir, bien juger, bien comprendre. N'est-ce pas là aussi ce que fait la France tout entière ? Un drame sanglant se déroule devant elle ; d'où vient qu'elle n'est pas ébranlée dans ses fondements ? d'où vient qu'elle ne jette pas des cris d'alarme, qu'elle ne croit pas que tout est perdu, que tout va se confondre ? C'est parce qu'elle est confiante en elle-même, c'est parce qu'elle sait déjà avec quels remèdes on pourra ramener la paix dans son sein. Cette pensée sociale s'est reflétée largement dans l'attitude même de la population parisienne pendant les journées des 12 et 13 mai ; elle n'a penché ni vers les combattants ni vers le pouvoir ; elle attend encore, mais elle voit où elle doit aller. Que le ministère du 12 mai médite donc sur l'époque de son avènement.

Quand le peuple vient frapper à la porte des collèges électoraux, les gens du monopole le regardent en ricanant, et lui disent : Que veux-tu ? passe ton chemin ! Quand la presse s'alarme des maux de la société, quand elle ose avec modération demander qu'on y remédie, on lui dit comme au peuple : Que veux-tu ? et on lui montre les lois de septembre ! Si la tribune par hasard est occupée par un orateur populaire, il faut qu'il déguise sa pensée, qu'il l'enveloppe de phrases qu'on appelle spirituelles, et des gens se trouvent même, qui voudraient le faire empoigner comme on fit de Manuel.

Chose étonnante, le peuple grandit en lumières, en raison, et ses droits sont chaque jour plus restreints. Si nous fouillions dans les annales de notre histoire, il nous serait facile de prouver qu'avec l'organisation du moyen-âge, avec les franchises communales, le peuple des villes avait plus de bien-être, plus de droits qu'avec l'organisation civile et politique de notre époque. Alors, il s'abritait sous des communes qui appelaient tous les citoyens à l'élection de leurs magistrats ; pouvons-nous en dire autant ? Alors, la pitié était grande, la charité étendait partout ses rameaux ; pouvons-nous en dire autant ? Alors, les villes de franchise avaient leurs gardes nationales, se taxaient en partie elles-mêmes ; pouvons-nous en dire autant ? Certes, nous ne regrettons ni les corporations, ni les immunités du passé ; mais ces privilèges spéciaux qu'on a brisés avec raison sont maintenant des monopoles unitaires concentrés dans les mains d'une minorité. Voilà ce qu'il faut faire cesser pour amener la conciliation.

Peindre l'émeute ardente, échevelée, grondant dans les rues ; la montrer environnée de cadavres, portant partout l'effroi dans les populations, arrêtant les relations de la vie civile ; étaler autour d'elle des cadavres de pauvres soldats, de gardes nationaux, d'officiers honorables, est certes chose facile et grandement dramatique.

De la sorte, on fait frissonner des femmes, des enfants, on leur arrache des larmes de pitié ; de la sorte, on ne résout pas les difficultés politiques et sociales qui encombre notre époque ; de la sorte, on ne déchire pas le voile qui cache nos plaies.

Depuis neuf ans, chaque fois que l'émeute s'est produite, chaque fois que l'insurrection s'est développée, chaque fois enfin qu'elle a été réprimée, vaincue, nous avons entendu les mêmes cris de fureur retentir dans les feuilles ministérielles, nous avons entendu les mêmes accusations ; toujours les défenseurs exclusifs de l'ordre se sont écriés : Mort aux barbares ! Chaque fois que des agitations les ont irrités, ils ont dit : Il faut en finir avec les anarchistes ! —

Mais, te le dirai-je ? Hoffmann domine ; ce sont toujours des nuages dorés qui se groupent et envirent les regards fixés sur eux ; mais l'astre de Goethe leur verse bientôt toute sa lucidité, sa puissance ; ils se serrent, se séparent harmonieusement, splendes ; les images se forment nettes, pures, transparentes ; on découvre derrière elles le ciel, le bonheur. Ces quelques pages de George Sand sont comme des feuilles éparées, détachées de l'ancien arbre touffu et épais des *Nibelungen*, volant, bruisant, se posant au caprice du souffle de l'esprit moderne.

Je n'ai pu m'empêcher de songer, en lisant ce livre, que George Sand fume, et la pensée de Marguerite héritière de la pipe d'Hoffmann, m'est venue malgré moi, et m'a fait sourire. L'Hélène des *Sept cordes de la Lyre*, c'est bien l'amour, l'innocence que Goethe a personnifiés dans sa Marguerite. Albertus, c'est Faust, c'est le doute scientifique, le doute dans lequel il y a encore la foi et la puissance de la pensée humaine, doute de l'Allemagne, si différent du scepticisme railleur et méprisant de Méphistophélès qui est né en France et qui a eu pour acte de naissance la première page de Voltaire.

George Sand a choisi cette fois la forme du dialogue pour en revêtir sa pensée. Dans *Spiridion*, elle a essayé de pénétrer jusqu'au fond de la philosophie allemande, et elle a échoué ; dans les *Sept cordes de la Lyre*, elle tente de saisir l'expression de cette littérature, et, sauf quelques divagations qui lui sont du reste communes avec le génie allemand, elle a réussi à s'assimiler la forme de la poésie germanique. En fait de puissance d'identification, à George Sand le sceptre ; elle règne en souveraine sur l'enveloppe qu'elle veut donner à son idée. La parure la regarde ; elle est femme, et avec ce tact exquis et sûr qui n'appartient qu'à son sexe, elle habillera une pensée comme elle doit l'être, ardente et passionnée, en artiste et en Italienne, comme dans *Aldini* et dans *Lélia*. Réveuse et mélancolique, en femme et en Allemande, jamais elle ne se trompera ; la pensée pourra être fautive, menteuse ; mais soyez sûr que le costume choisi sera tour à tour simple, élégant, somptueux, suivant la nécessité, mais qu'il ne sera jamais défectueux sous le rapport de l'exactitude et de la vraisemblance.

Puis, une fois vainqueurs et les anarchistes vaincus et jugés, ils ont repris la vie comme par le passé, sans se préoccuper en quoi que ce soit des causes morales qui amènent le trouble dans nos cités, et sans vouloir y apporter d'autres remèdes que des coups de canon et des fonds secrets ; — remèdes qui ne changent rien à la situation ; — remèdes auxquels on a encore recours en ce moment.

Dans son numéro du 14 mai, le *Constitutionnel* publiait l'article suivant :

On assure que par mandats décernés par dépêches télégraphiques, diverses arrestations plus ou moins importantes doivent, au moment où nous écrivons ces lignes, être exercées tant à Strasbourg qu'à Lille et à Lyon. Il s'agirait, dit-on, d'un vaste complot dont les ramifications s'étendraient tant à l'étranger que dans les principales villes des départements.

Le *Courrier du Bas-Rhin* fait, sur la note du *Constitutionnel*, les réflexions suivantes :

C'est mardi que le *Constitutionnel* a annoncé que des arrestations devaient s'opérer à Lyon, à Lille et à Strasbourg ; or, ni mardi, ni mercredi, ni jeudi, ni vendredi, aucune arrestation qui se rattache aux événements de Paris n'a eu lieu à Strasbourg ; ni mardi, ni mercredi il n'en a été fait à Lyon, du moins les feuilles de cette ville n'en mentionnent pas. On est donc en droit de se demander à quelle source le *Constitutionnel* va puiser les nouvelles qu'il expédie dans les départements, et comment un journal qui veut que l'on ait quelque confiance dans ses paroles, peut, lui qui n'est pas payé par les fonds secrets, répandre et accréditer le bruit qu'il existe un vaste complot dans lequel ont trempé les villes les plus importantes de la France ?

Il paraît que le *Constitutionnel* en sait plus à ce sujet que la justice même, car la justice n'a ordonné aucune arrestation ; il en sait plus que la police du royaume et de l'Europe entière, car il raconte que le complot n'a pas seulement des ramifications dans les départements, mais encore à l'étranger.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'à Lyon, non plus qu'à Strasbourg, aucune arrestation n'a été opérée. Le *Constitutionnel* était donc mal informé.

Les événements des 12-13 mai ont jeté la surprise dans notre cité, mais la tranquillité n'a pas été troublée. Le gouvernement serait assez mal venu à opérer des arrestations politiques dans une ville qui est restée calme.

L'influence du centre gauche est décidément éclipsée dans le cabinet. M. Quesnault, un des plus fongueux 221, l'homme qui avait révolté son propre parti par la nature de son dévouement à la cour, est nommé secrétaire-général du ministère de l'intérieur. M. Dejean, si connu par ses exploits de Carcassonne, doctrinaire fanatique, mais non pas adroit, est chargé de la direction de la police. M. de Jussieu, qui remplissait les mêmes fonctions sous le ministère de M. Montalivet, conserve la confiance de son successeur, puisqu'on l'appelle à l'importante préfecture de Lyon. M. Cunin-Gridaine conserve le secrétariat-général du commerce à M. Boulay (de la Meurthe). La restauration du 15 avril est complète ; le gouvernement personnel retrouve tous ses instruments. (*Courrier français*.)

Onlit dans le Commerce :

Nous observons que la presse subventionnée est aujourd'hui, sous la direction probable du nouveau ministère, aussi inconstitutionnelle, aussi violente qu'elle le fut jamais aux mauvais jours du cabinet du 15 avril. Ce sont les mêmes principes, les mêmes agressions, les mêmes formes de langage ; rien n'est changé pour elle, et, à l'entendre, on pourrait croire que l'homme du favoritisme règne toujours au ministère de l'intérieur. Nous concevons que le cabinet du 12 mai n'ait pu, au

Il y a plus de poésie dans les *Sept cordes de la Lyre* que dans *Spiridion*. Ce dernier ouvrage me semble une malheureuse tentative dans le panthéisme allemand, et sa faiblesse vient de la prétention philosophique qu'il affiche de prime-abord. Dans le roman, il faut que la philosophie, si elle veut avoir accès près du lecteur, se glisse dans son esprit comme malgré lui ; qu'elle prenne la forme d'un sylphe invisible. Gare à elle ! si elle montre le coin de sa robe noire, c'en est fait de l'influence qu'elle se promettait, le livre se ferme soudain, et tout est dit.

La légende de George Sand intéresse ; cette vieille lyre, legs mystérieux d'un vieillard à un autre vieillard, cet instrument rouillé et qui renferme pourtant une puissance divine, contre laquelle viennent se briser tous les efforts désespérés de l'ange des ténèbres ; ces cordes qui se rompent l'une après l'autre sous les doigts de l'analyse ou du doute, représentées par le savant Albertus, n'est-ce pas la poésie n'accordant ses faveurs qu'à la pureté de l'âme, à l'innocence de la jeunesse, à la mélancolique et charmante Hélène ? Don fatal qui tue ceux à qui Dieu le fait échoir ; accents célestes et magiques qui envirent, qui transportent, et qui font mourir dans l'extase de l'enthousiasme, dans le délire du bonheur. Il y a dans l'œuvre de George Sand une scène qui me semble un petit chef-d'œuvre de satire ; cette pauvre lyre, qu'un ignorant maître de chapelle, un mauvais peintre, un poète suffisant, et enfin un envieux critique, tous excités par Méphistophélès, viennent tour à tour marchander, essayer, et qui reste discordante ou muette pour tous, excepté pour le sot orgueil de celui qui la touche et qui croit en tirer des sons mélodieux, n'est-ce pas là une excellente raillerie contre les prétentions ridicules de nos innombrables petits génies méconnus ?

J'ai trouvé de moins, sous la forme mystique des *Sept cordes de la Lyre*, l'indication d'un but. L'auteur l'a-t-il plus ou moins atteint ? peu nous importe. C'est déjà beaucoup que d'apercevoir cette intention dans George Sand. Pour moi part, je te l'avoue sans crainte, si l'on pouvait au fait de caprices littéraires imposer son opinion, je n'hésiterais pas à décourager George Sand de suivre cette voie de rêverie ; quelque ascensionnelle qu'elle soit, après avoir effleuré quelquefois un de ces mondes supé-

milieu des travaux de son installation, s'occuper bien activement de la presse qu'il paie : mais nous devons lui signaler cet état de choses, et lui dire que s'il ne le change pas ou ne le désavoue pas, il sera responsable des doctrines qu'il laisse émettre par ses journaux. Nous invitons donc le ministère à s'occuper immédiatement de cette importante question, la direction qu'il doit donner à ses organes, et nous lui faisons observer que cette direction n'est pas l'affaire du ministre de l'intérieur, mais l'affaire du cabinet entier.

Plusieurs journaux de la capitale ont annoncé que M. Jean Tourrés, condamné par la cour des pairs pour avoir pris part aux événements d'avril 1834, et amnistié de la catégorie de Lyon, avait été tué dans les journées des 12-13 mai.

Cette nouvelle est controuvée; M. Tourrés habite depuis 1837 le passage de l'Argue, et s'occupe de son commerce. comme M. le préfet du Rhône a pu s'en assurer en envoyant ce matin dans son domicile un de nos commissaires de police.

M. Provence est parti pour Paris, afin d'engager une première chanteuse et une première basse pour le grand opéra. M. Joanny Bruyat reste à Lyon pour les premières basses d'opéra comique.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cet arrangement entre M. Bruyat et la direction.

Paris, 18 mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le nouveau ministère nous a donné aujourd'hui un fort joli échantillon de la parfaite homogénéité qui unit chacun de ses membres. Avant-hier, nous annoncions, en lui donnant notre complète approbation, que M. Teste avait désigné, pour le remplacer dans les fonctions d'avocat du trésor et des domaines, M. Ferdinand Barrot, frère du chef de l'opposition parlementaire; hier, nous félicitons M. Villemain d'avoir appelé à faire partie du conseil royal de l'instruction publique M. Dubois (de la Loire-Inférieure), l'un des plus honorables députés du centre gauche. Aujourd'hui, on nous a montré le revers de la médaille. Ouvrez le *Moniteur*, qu'y verrez-vous?

Nous parlerons peu de la nomination de M. Martineau Deschenez aux fonctions de secrétaire-général du ministère de la guerre; peu encore de la promotion de M. le lieutenant-général Trezel à la direction du personnel et des opérations militaires. Ces petites modifications d'intérieur, que nous avons déjà annoncées il y a quarante-huit heures, n'ont pas une grande signification politique; mais ce qui doit appeler l'attention du pays, ce qui doit exciter le mécontentement de tous ceux qui, après les élections dernières, avaient pensé que nous allions être régis par un nouveau système, plus honnête, plus modéré, plus libéral, ce qui doit jeter le découragement et le dégoût dans le cœur des véritables amis du pays, ce sont les choix que vient de faire M. Duchâtel.

Savez-vous quel homme M. Duchâtel est allé choisir pour en faire le secrétaire-général de son ministère? M. Quesnault, l'un des plus furieux 221; M. Quesnault, l'un des commissaires de la réunion Jacqueminot, et qui, en cette qualité, a pris sa part dans toutes les turpitudes qui ont signalé la lutte électorale du 3 mars.

MM. les préfets et sous-préfets qui se sont compromis dans cette lutte peuvent maintenant dormir tranquilles; il ne leur sera fait aucun mal, il ne leur arrivera aucun malheur: M. Quesnault ne sera-t-il pas là pour les protéger et les défendre!

Après avoir fait la part des 221, M. Duchâtel a voulu faire celle de ses amis les doctrinaires; il a nommé pour remplacer M. Alexis de Jussieu, directeur de la police générale du royaume, M. Benjamin Dejean, député, ancien préfet, connu pour sa fâcheuse administration dans le département de l'Aude.

M. Dejean, qui est un homme assez inexpérimenté, arrive fort à propos pour suppléer à l'incurie de M. Delessert, qui a laissé éclater dans Paris, sans avoir pris aucune mesure pour y échapper ou en prévenir les suites, un orage que tout le monde prévoyait depuis deux mois.

Le centre gauche a été aussi l'objet des faveurs de M. Duchâtel. M. Duchâtel ne veut pas faire de jaloux; il n'a-

rien et isolés qu'il n'est donné qu'aux intelligences d'élite d'atteindre, cette voie, qui paraissait lumineuse dès l'abord, finit toujours par se perdre dans les brouillards de l'illusion, dans la vague de l'immensité.

Où, quand tu devrais me blâmer, j'aime mieux George Sand, redescendant des cieux avec la flamme ravie au foyer divin, et venant éclairer notre sombre route sur cette terre, nos horribles misères de chaque jour. Cette énergie, cette vigueur, cette chaleureuse exaltation que Dieu ne donne qu'à ses élus, pourquoi la dépenser inutilement à créer des types hors nature, et dont l'exagération passionnée ne peut être que d'un exemple terrible et funeste pour les faibles, que d'un intérêt vide et boursofflé pour les forts?

Né vaudrait-il pas mieux pour George Sand traiter d'une façon plus positive et plus profitable la question, comme dans ses *Lettres à Marcie*, que d'entasser encore des ténèbres sur les ténèbres qui nous entourent, ainsi qu'elle vient de le faire dans *Spiridion*?

Pourquoi George Sand, au lieu de rechercher les bords de la mer comme Sapho, ne viendrait-elle pas s'inspirer au milieu du peuple? L'amour qu'elle y trouverait peut-être ne vaut-il pas la gloire littéraire qu'elle possède? Est-ce que pour elle qui a si bien compris la jeune fille pauvre dans *André*, cette création de la douce et poétique *Geneviève* serait effacée dans sa sublime simplicité par les caractères exagérés de *Lélia* et d'*Indiana*?

Où, et j'en suis sûr, George Sand reprendra l'œuvre où elle l'a laissée: car elle sait mieux que personne que le bronze et l'airain, quand le besoin et l'art l'exigent, se fondant, bouillonnant sous la flamme de l'inspiration, s'échappent et s'élancent souvent de leur demeure sur l'ouvrier qu'ils brûlent et qu'ils font palir de douleur; mais peu à peu la matière ardente se refroidit, s'abaisse, rentre dans le moule créateur, et canon ou autel, boulet ou statue, donne soudain au peuple le repos, au génie l'immortalité.

J. B. P.

avait aucune raison de remercier de ses services M. Macarel, qui est un homme spécial, et qui s'acquittait, dit-on, de ses fonctions avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Cependant M. Duchâtel a dit à M. Macarel: « Il me faut une place pour M. Passy (Antoine), frère de M. Hippolyte Passy, qui a déjà placé à la tête de son cabinet particulier M. Alexis Passy, un autre frère. Faites-moi le plaisir de lui céder la direction de l'administration départementale et communale. M. Quesnault laisse une place vacante au conseil-d'état, prenez-la. Vous aviez 20,000 fr. de traitement, vous n'en aurez plus que 12,000; il faudra bien vous contenter. » Et M. Antoine Passy a été fait directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.

Tels sont les choix faits par M. Duchâtel, sans doute comme un acheminement à la réalisation de ce *gouvernement parlementaire dans toute sa sincérité*, pour lequel M. Duchâtel a combattu avec la coalition. M. Quesnault n'est-il pas une incarnation vivante de ce gouvernement, lui qui, dans son dernier discours, déclarait qu'il était disposé à accorder au roi un concours sans condition?

A côté de ces nominations qui ne révèlent que trop combien M. Duchâtel est dominé par une influence qui lui est étrangère, influence qui tendait depuis deux mois à faire rentrer aux affaires, par un moyen ou par un autre, les idées et les hommes du 15 avril, nous annoncerons que M. Cunin-Gridaine, conséquent du reste avec lui-même, est disposé à garder, comme secrétaire-général au ministère du commerce, M. Boulay (de la Meurthe), ami damné de M. Martin (du Nord). Nous annoncerons que M. de Jussieu va être envoyé à Lyon en qualité de préfet, ce qui démontre suffisamment qu'on n'a pas envie d'inquiéter les préfets qui ont tripoté les élections au profit des 221.

Que doivent dire, en présence de ces faits, MM. Passy, Teste et Dufaure, qui s'imaginaient être entrés au ministère avec une prépondérance assez forte pour pouvoir y jouer un jeu de bascule qui ne réussit pas à tout le monde? MM. Dufaure, Passy et Teste ont été dupes ou compères. S'ils ont été compères, ils garderont la position qui leur est acquise; s'il n'ont été que dupes, et on peut avouer qu'on l'a été quand on s'est frotté à certaines gens qui ont fait tant de coups de ce genre depuis neuf ans, il n'est pas encore trop tard pour qu'ils rompent une association qui portera malheur à leur crédit et à leur considération. Mais il ne faut pas attendre cela de ces trois personnages. M. Teste restera fidèle à M. le maréchal Soult, M. Passy restera dévoué à son portefeuille et surtout à sa famille qu'il paraît pressé de bien placer; quant à M. Dufaure, il songe si peu à tirer son épingle du jeu, qu'il s'est déjà installé dans son hôtel où il tranche du ministre comme s'il en avait le titre depuis six mois. Voilà l'étrange situation dans laquelle nous sommes. Qui eût dit cela il y a deux mois et demi, après les élections qui renversaient ce pauvre ministère du 15 avril!

— On annonce que M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, est nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le maréchal Gérard. Comme nomination militaire, M. Oudinot avait des droits à remplacer M. Gérard; comme nomination politique, la faveur qui vient de lui être accordée peut donner lieu à beaucoup de critiques. M. le maréchal Oudinot a conservé, depuis la révolution de juillet, toutes ses affections légitimistes, et peut-être cette considération eût-elle dû suffire pour qu'on s'abstint de le tirer de l'oubli où il a vécu dans ces dernières années.

— M. Billault est aussi, avec MM. Boudet et Mottet, un des prétendants aux fonctions de sous-secrétaire-d'état au ministère de la justice.

— La nomination de M. Quesnault, comme secrétaire-général du ministère de l'intérieur, excitait aujourd'hui dans la chambre une grande agitation; ce sont surtout les députés du centre gauche qui manifestent leur improbation contre un pareil choix.

On dit que M. Teste, pour faire contrepoids, prendra un secrétaire-général d'une couleur assez prononcée. Le mal n'en subsistera pas moins, et ce n'est pas par ce jeu de bascule qu'on satisfera les hommes qui tiennent fermement aux prérogatives parlementaires.

— Nous avons entendu annoncer, cet après-midi, que M. le général Tholosé, commandant de l'Ecole polytechnique, venait d'être révoqué de ses fonctions. On n'aura pu sans doute pardonner à M. Tholosé l'audace qu'il avait eue de se joindre aux élèves de l'Ecole pour réclamer avec eux contre les calomnies du *Journal des Débats*. Cette révocation, si elle est vraie, et nous avons toutes raisons de croire qu'elle l'est, est une mesure de haute responsabilité.

— Parmi les cadavres des individus tués dans les journées des 12 et 13 mai, et qui, rien n'établissant leur individualité, avaient été déposés à la Morgue, trois ont été reconnus hier. Le premier, Jean Fournier, ouvrier couvreur, et exerçant la profession de décrocheur sur le Pont-au-Change, depuis qu'étant tombé d'un toit où il travaillait, il avait eu la jambe gauche amputée, a été reconnu. C'était Jean Fournier qui, après avoir été au nombre des combattants dans les trois journées de juillet, avait arboré sur le faite des tours Notre-Dame le premier drapeau tricolore qui ait flotté sur Paris. Jean Fournier avait obtenu la décoration de juillet.

Un jeune homme de vingt-cinq ans, ouvrier fumiste, demeurant rue du Vertbois, 23, nommé Lucifred, et un porteur d'eau, nommé Cayrol, tué d'un coup de pointe devant le portail de l'Ecole polytechnique, ont été également reconnus.

Sur un des individus non reconnus et qui sont en ce moment encore exposés, on a trouvé des lettres desquelles il semblerait résulter, s'il faut en croire la *Gazette des Tribunaux*, que les auteurs du complot le destinaient à occuper les fonctions de préfet de police. Sous le gilet de cet individu, qui n'est désigné dans ces correspondances que sous

le pseudonyme de citoyen français, se trouvait, entourant le corps, une large ceinture bleue terminée à ses deux extrémités par une frange d'or.

— « L'élection de Bourgneuf, dit le *Progressif* de Limoges, sera débattue entre MM. Emile de Girardin, Alphonse de Peyremont, substitut du procureur-général à Limoges, Talabot, président du tribunal civil de la même ville, et Lasnier, avocat à Guéret. De ces quatre candidats, MM. Lasnier et Talabot nous paraissent seuls dignes des suffrages des électeurs. M. Lasnier est un homme sincèrement attaché aux idées démocratiques que nous représentons dans la presse, et M. Talabot, bien que d'une ligne moins avancée, professe cependant hautement des opinions indépendantes, consciencieuses et largement progressives. »

Le *Progressif* se hâte toutefois d'ajouter qu'on ne peut établir aucune assimilation entre M. de Peyremont et M. Emile de Girardin.

Nous ajouterons que M. de Girardin est sérieusement inquiet sur le résultat de l'élection de Bourgneuf. Hier encore, un employé supérieur du ministère du commerce a adressé à une tierce personne un électeur de cet arrondissement que nous ne voulons pas nommer, et dont M. de Girardin croit avoir besoin cette fois. Jusqu'à présent, il avait négligé de mendier la voix de cet électeur, qui désire la croix depuis long-temps. L'employé l'a abouché avec un ami de M. de Girardin; la croix lui a été positivement promise, et aujourd'hui même on l'emballa dans la malle-poste de Limoges.

— Hier matin, cinquante-deux des individus arrêtés dans les journées de dimanche et lundi derniers, ont été extraits du dépôt de la préfecture de police et transférés à la Conciergerie où ils ont été écroués sous mandat d'amener.

— L'état de l'accusé Barbès donne toujours quelque inquiétude. La blessure qu'il a reçue présente l'exemple d'un de ces cas signalés par les praticiens d'un des phénomènes les plus rares produits par les armes à feu. Barbès a été atteint au front, et la balle qui devait traverser la tête a contourné les os du crâne en glissant sous la peau et est sortie par derrière.

— Le conseil municipal de la ville de Paris vient de décider que, dans tous les postes de la capitale, aux portes vitrées seraient substituées des portes en bois de chêne avec des meurtrières doublées de tôle, et que le jour ne viendrait que d'en haut. On va s'occuper de suite des travaux nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 18 mai.

A deux heures un quart, M. Sauzet monte au fauteuil et ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Tous les ministres sont à leurs bancs et la chambre est fort nombreuse.

A deux heures et demie, M. le président se lève et s'exprime ainsi :

Messieurs, votre bienveillante confiance m'a élevé à un grand honneur; elle m'impose aussi de difficiles devoirs.

En prenant place à ce fauteuil illustré par tant de gloires parlementaires, j'y retrouve vivante encore la tradition de ces éminentes qualités auxquelles je ne puis me promettre d'atteindre.

J'espère, du moins, que la chambre trouvera en moi un zèle persévérant pour la garde de ses droits et le maintien de ses règles; une impartialité constante et sincère qui facilite les efforts de tous sans subir les exigences de personne; une attention soutenue pour conserver à ses délibérations la liberté et la dignité qui grandissent leur autorité dans le pays.

La chambre rendra ma tâche plus facile. Au milieu d'une longue et pénible crise, elle a montré, par la sagesse de son attitude, combien elle ressent ce besoin de repos et de fixité qui domine aujourd'hui dans le pays.

Elle poursuivra cette noble mission de paix, de progrès et de travail que lui confient les vœux de la France.

Les chambres précédentes ont résolu de grandes questions politiques. Beaucoup de sujets de dissentiment ont disparu; les opinions se sont rapprochées; ce rapprochement doit animer celui des esprits. La chambre y pourra beaucoup; le pays a besoin de notre union. Cette union, fondée sur l'alliance des principes d'ordre et des idées généreuses, peut seule assurer son repos et féconder son avenir. Elle donnera à la chambre une force nouvelle et achèvera de consolider sur une large base le trône et les institutions que la France a fondées.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite connaissance à la chambre d'une lettre de M. Vatout, qui apprend à ses collègues que la mort de sa mère l'empêche de prendre part à leurs travaux.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR a la parole.

Messieurs, depuis plusieurs années la dépense des fonds secrets se divise en deux crédits, l'un porté au budget pour le service ordinaire, l'autre compris dans une loi spéciale pour les services extraordinaires. C'est cette loi à la fois de nécessité et de confiance que nous venons vous présenter aujourd'hui.

L'intérêt du service public ne nous permettrait pas d'en retarder la présentation. Le crédit ordinaire alloué par le budget de 1839 est à peu près épuisé; il suffira à peine à attendre le moment où la loi que nous vous soumettons aura traversé les discussions des deux chambres. Vous comprendrez aussi que le nouveau cabinet est impatient d'obtenir de vous un vote qui témoigne de votre confiance et lui permette de marcher conformément aux principes parlementaires; il sait et nous le blierons jamais que le pouvoir n'a de force et de dignité, et ne peut s'exercer utilement dans l'intérêt de la couronne et du pays, qu'autant qu'il répond aux sympathies des chambres et s'appuie sur leur confiance.

L'emploi des moyens de police est une triste nécessité de nos sociétés modernes. Depuis long-temps tous les esprits sages ont reconnu que la sûreté publique ne permet pas de renoncer à cette arme de défense. Les événements déplorables qui viennent de se passer sous nos yeux imposent au gouvernement le devoir d'un redoublement d'activité, de vigilance et de zèle. Ils nous ont révélé encore une fois que, sous les apparences de l'immense majorité de la population, un petit nombre d'hommes incorrigibles, acharnés, pour ainsi dire voués à l'anarchie, persistent à nourrir les plus sinistres projets. Tel a été le caractère des der-

Instruction primaire, »

et perfectionné ses publications d'une manière si remarquable, depuis quelques années, ne peut manquer d'y introduire

DU COMMERCE DE CABOTAGE EN FRANCE.

et perfectionné ses publications d'une manière si remarquable, depuis quelques années, ne peut manquer d'y introduire

de Paris, et l'on ne saurait se faire une idée de la stupeur

de Paris, et l'on ne saurait se faire une idée de la stupeur

nouvelle amélioration qui nous fera connaître une des branches les plus actives de notre commerce intérieur. En attendant, ils faudra nous contenter, sous ce rapport, des tableaux sommaires indiquant les principales marchandises qui ont été l'objet des opérations générales du cabotage en 1837.

Le mouvement du cabotage a été, en 1837, de 1,782,000 tonnes. Il est bon d'expliquer ce que nous voulons dire par là. Le mouvement général de la navigation ne peut s'établir pour le cabotage comme pour le commerce extérieur. On doit, pour calculer le mouvement total du commerce extérieur, tenir compte à la fois des expéditions et des réceptions, ou, en d'autres termes, additionner les entrées et les sorties, parce qu'elles composent des opérations distinctes pour les importations et pour les exportations. Il n'en est pas de même pour le cabotage, où la sortie et l'entrée, l'exportation et l'importation n'embrassent qu'une seule et même affaire, ne composent qu'une seule et même opération; de telle sorte que, pour avoir le mouvement total du cabotage, il suffit de prendre les relevés, soit des sorties, soit des entrées, car la masse des sorties doit être égale à la masse des entrées, sauf ce qui n'a pu arriver à sa destination par suite de naufrage ou de tout autre accident. Ainsi, quand nous disons que le mouvement total du cabotage a été d'un million 782,000 tonnes, nous désignons, non pas la masse des entrées et des sorties, ce qui eût fait double emploi, mais la masse des entrées ou celle des sorties, comme on voudra, puisque les cargaisons qui entrent sont les mêmes que celles qui sortent des ports d'expédition. On remarquera, toutefois, que cette explication concerne le mouvement total du cabotage et non le mouvement particulier de tel ou tel port; car tel port expédie beaucoup de marchandises et n'en reçoit que très-peu, tandis que c'est l'inverse pour tel autre port.

Cela posé, si l'on cherche quel a été le progrès du cabotage depuis dix années, on trouve qu'il a peu augmenté; le cabotage dans la même mer est stationnaire; le cabotage d'une mer dans l'autre, ou le grand cabotage, présente un accroissement d'environ un quart.

Tandis que le commerce extérieur est concentré dans quelques ports seulement, le cabotage au contraire est très-divisé. La raison en est simple. Les opérations commerciales avec l'étranger exigent des capitaux considérables; elles tendent par conséquent à se fixer dans les ports les plus riches, c'est-à-dire dans ceux qui s'appuient sur les centres d'industrie et de consommation les plus actifs, dans ceux enfin qui ont paru surtout propres à constituer ce qu'on appelle des marchés par la masse d'intelligences, de bras, de forces et de capitaux qu'ils présentent réunis, soient en eux-mêmes, soit dans leur sphère d'activité. Les opérations de cabotage, par leur nature, ne sont pas susceptibles de présenter la même unité commerciale. Sans doute les grandes villes maritimes doivent agir par la supériorité de leur population, de leur richesse, de leur constitution hydrographique; mais elles ne peuvent parvenir à concentrer au même degré des échanges qui varient suivant les productions des différentes provinces, et qui cherchent naturellement les ports les plus rapprochés. La diffusion des opérations de cabotage provient surtout de ce qu'elles se contentent d'armements moins coûteux, de ce qu'elles se font sur une moins grande échelle, de ce qu'elles s'exercent sur des marchandises de moindre valeur, et de ce qu'elles peuvent s'organiser sur des marchés subsidiaires plus ou moins près des foyers de consommation. A mesure que le cabotage s'opère à de plus grandes distances, les opérations tendent à se centraliser, et le grand cabotage présente déjà beaucoup plus d'unité.

Nos principaux ports ont pris part au commerce du cabotage en 1837 dans la proportion déterminée par les chiffres ci-dessous :

	Entrés.	Sortis.
Marseille,	240,673 tonnes.	147,449 tonnes.
Rouen,	226,427	129,276
Bordeaux,	147,159	141,684
Le Havre,	150,911	117,206
Nantes,	73,641	98,033
Dunkerque,	49,439	53,072

Marseille et Rouen sont les deux ports qui ont reçu le plus grand nombre de marchandises par le cabotage, et cependant le tonnage des entrées ne s'élève dans chacun d'eux qu'à un dixième du tonnage total. Marseille et Bordeaux, qui ont fait le plus grand nombre d'envois, ne figurent que pour un quinzième dans le tonnage total des sorties. On voit que nos grands ports reçoivent beaucoup plus de marchandises de cabotage qu'elles n'en expédient; cela devait être. Les marchandises qui alimentent le cabotage sont principalement des denrées agricoles, lourdes, encombrantes, et généralement d'une médiocre valeur par rapport à leur volume ou à leur poids. Or, les grands ports étant en quelque sorte les clés d'un approvisionnement intérieur plus ou moins considérable, doivent nécessairement absorber beaucoup plus de ces denrées qu'ils n'en peuvent fournir en retour.

Le commerce du cabotage le plus intéressant est le grand cabotage, celui qui a lieu d'une mer dans l'autre; il se décompose comme suit :

De l'Océan dans la Méditerranée,	96,259 tonnes.
De la Méditerranée dans l'Océan,	93,280 »

Total, 189,539 tonnes.

Les ports de l'Océan qui opèrent les envois les plus nombreux sur la Méditerranée sont Nantes et Dunkerque; ils expédient 37,000 tonnes ou 40 0/0 du total des envois de l'Océan sur la Méditerranée; les ports de la Méditerranée qui reçoivent la plus grande partie des envois de l'Océan sont Marseille, 70 0/0, Toulon et Cette, ensemble 26 0/0. Les marchandises qui composent ces envois de l'Océan sont des grains et des farines pour les trois quarts (73,000 tonnes); le reste en huile de graine grasse, en bois communs, en résine, etc.

Deux ports de la Méditerranée fournissent la plus grande partie des expéditions de cette mer sur l'Océan; ce sont Marseille pour la moitié, et Cette pour le tiers; les ports de l'Océan où les envois de la Méditerranée se rendent principalement, sont Rouen et le Havre chacun pour un quart, Nantes et Dunkerque chacun pour un dixième. Les produits du Midi qui alimentent ces expéditions sont des vins pour deux cinquièmes environ (36,000 tonnes), et des savons pour plus d'un quart (25,000 tonnes), le surplus en eaux-de-vie, sels, bois communs, etc.

Le tableau suivant résumera d'ailleurs les principaux mouvements de ce grand cabotage, qui est surtout intéressant parce qu'il forme une navigation longue et susceptible de former des marins.

Mouvement du grand cabotage dans les principaux ports.

	Sortis.	Entrés.
Marseille,	49,067 tonnes.	67,191 tonnes.
Cette,	31,761 —	15,782 —
Dunkerque,	019,609 —	9,395 —
Nantes,	17,043 —	11,284 —
Marais,	10,040 —	» —
Rouen,	6,318 —	25,876 —
Le Havre,	1,703 —	25,433 —

Ce tableau confirme ce que nous avons avancé plus haut, savoir, que les opérations de cabotage tendent à se centraliser à mesure qu'elles s'opèrent sur une plus grande échelle et sur des marchandises qui ont une plus grande valeur. Ainsi, pour les envois de la Méditerranée sur l'Océan, les quatre cinquièmes

sont expédiés par Marseille et Cette, et la moitié se rend au Havre et à Rouen; nous avons dit qu'il se composait principalement de vins et de savons. Les expéditions de l'Océan sur la Méditerranée sont beaucoup plus divisées; mais elles vont en grande partie se rendre à Marseille, qui en reçoit environ les trois quarts.

Venons maintenant au cabotage qui se fait dans la même mer. Le cabotage entre les ports de l'Océan s'exerce sur une masse de 1,223,308 tonnes; les ports qui y prennent la plus grande part, sont : en premier lieu, comme ports d'expédition, Bordeaux, le Havre et Rouen, qui en expédient chacun le dixième, Nantes, qui en expédie le quinzième; en second lieu, comme ports de réception, Rouen, qui en reçoit le sixième, Bordeaux, qui en reçoit un septième, et le Havre, un huitième. Le cabotage entre les ports de la Méditerranée embrasse 368,626 tonnes, Marseille en expédie le quart et en reçoit la moitié; parmi les autres ports, nous citerons seulement Arles, qui en expédie un quart, c'est-à-dire autant que Marseille, et Toulon, qui en reçoit un septième environ. Le cabotage, dans l'Océan comme dans la Méditerranée, transporte principalement des bois, des matériaux à bâtir, des grains et farines, des sels, des vins, de la houille, etc.

Nous aurons bien des conclusions à tirer de ces divers tableaux qui seront souvent cités dans les discussions relatives au commerce intérieur. Nous y reviendrons; mais plus nous comprenons l'importance de ces documents, plus nous devons regretter de ne pas voir l'exemple de l'administration des douanes suivi par les autres branches de l'administration. Comment l'administration des droits réunis ne publie-t-elle pas des renseignements analogues sur le commerce qui fréquente nos rivières? Elle est obligée d'en suivre les mouvements pour percevoir les droits établis sur la navigation intérieure, et rien ne lui serait plus facile que de dresser des états de la circulation fluviale. Comment l'administration des ponts-et-chaussées, qui a construit des ponts à bascule, ne se sert-elle pas de ce moyen pour constater les mouvements du roulage sur les principales artères de nos voies de communication? Ce document ne lui serait-il pas utile à elle-même, puisqu'il lui fournirait une appréciation exacte de la fatigue éprouvée par les routes qu'elle entretient? Quand nous connaissons les mouvements de nos canaux, de nos fleuves et de nos routes, comme nous connaissons déjà les mouvements du cabotage, nous posséderons alors les éléments du commerce intérieur, et nous pourrions en tirer des leçons utiles pour les grandes questions qui se rattachent à notre système de production tout entier. (Commerce.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

MM. les légionnaires de tous les grades du département du Rhône, sont invités à se rendre, d'ici au 25 inclus du présent mois, chez M. Benard, débitant de tabac, place des Jacobins, n° 6, à Lyon, pour y signer une pétition à la chambre des députés, en réclamation de leur arriéré.

BOURSE DE PARIS DU 18 MAI.

Les affaires ont été excessivement calmes avant l'ouverture. La rente était offerte à 81 52 1/2, et elle a ouvert au parquet à 81 55. La baisse a continué immédiatement après le premier cours, et la rente est tombée sans réaction jusqu'à 81 35, cours auquel elle a fermé au parquet.

On n'assigne aucune cause particulière à cette baisse, qui pourrait n'être que l'effet du jeu.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSV FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE. DICTIONNAIRE GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL

DES
DICTIONNAIRES FRANÇAIS.

PAR NAPOLEON LANDAIS.

2 volumes. — Prix : 26 francs.

Chez NOUTIER, libraire, rue de la Préfecture, 6, au centre de la rue. (301)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1817) VENTE JUDICIAIRE.

Devant le tribunal civil de Grenoble, le samedi huit mai prochain,

Au pardessus de la somme de quarante mille francs,

DES HARAS DE SAINT-MARTIN-D'HÈRE, PRÈS GRENOBLE.

S'adresser à M^e Cécillon, avoué, à Grenoble, et à M^e Groz, avoué, à Lyon, y demeurant, rue Bât-d'Argent, n° 16.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

(1814) A VENDRE. — Belle prairie, située sur la commune de Saint-George-de-Reneins, de la superficie de soixante bicherées locales, du prix de 30,000 f.

(6542) VENTE D'ARBRES.

Le lundi 15 juillet 1839, à onze heures du matin, à Louhans, en l'étude du notaire Duchesneau, et à la requête de M. de Laissardièrre, propriétaire, demeurant à Mercurey, il sera procédé à la vente aux enchères de 1,050 arbres à prendre dans les pièces ci-après, savoir :

1^o Au bois de Corgeat (Chapelle-Naude), vis-à-vis Chantisy, et près du chemin de grande communication, 950 arbres, dont environ 80 bouleaux, et le surplus essence chêne, dont le plus grand nombre a une circonférence d'un mètre à 2 mètres 27 centimètres;

2^o A la Rippe-Ronde-sur-Sornay, 100 pieds d'arbres, essence chêne.

Tous des arbres sont numérotés et marqués en flanc. Pour l'indication, s'adresser aux gardes Hugonier et Prudent, de la Chapelle-Naude.

Avant le jour de l'adjudication, on pourra traiter de gré à gré, en s'adressant à M. de Laissardièrre, à Mercurey, et à M^e Duchesneau aîné, à Louhans.

ANNONCES DIVERSES.

(6541) A VENDRE. — Maison de campagne à Oullins, dans un clos de 22 bicherées, et une très-belle position. S'adresser chez M. Vallet, percepteur d'Oullins.

(6520) A VENDRE. — Le beau café connu sous le nom de Café Statuaire, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux. L'âge avancé du propriétaire le décide seul à s'en défaire. Ce café très-bien situé, et qui n'a pas son pareil en France, a une nombreuse clientèle, été comme hiver. S'y adresser.

AVIS.

DIRECTION DES DOUANES DE MARSEILLE.

Le 2 juin 1839, adjudication sous soumissions cachetées des effets d'équipement à fournir aux brigades de la direction de Marseille pendant trois ans, à dater du 1^{er} juillet 1839.

Le cahier des charges qui détermine les conditions de cette fourniture est déposé à la direction de Marseille et aux inspections de Paris et Lyon. (6535)

(6539) DEMANDE.

Une maison de commerce de cette ville désirerait une personne habituée aux affaires et capable de tenir les écritures et faire les recettes, pour y être employée sédentaire. Il faudrait que cette personne pût faire de suite un versement de 10 à 20,000 fr., à titre de dépôt fixe. Par la suite elle pourrait être intéressée.

S'adresser, par écrit, poste restante, aux lettres F. Z., à Lyon.

AVIS. — On demande un élève en pharmacie ou un pharmacien reçu, pour gérer une pharmacie à Lyon. S'adresser à M. Boitel, pharmacien. (6538)

(1818) On demande un jeune homme de douze à quinze ans, ayant une bonne écriture, pour être employé comme petit clerc dans une étude d'avoué.

S'adresser à M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

FOSSES D'AISANCE.

MM. les propriétaires sont prévenus que M. Monin, associé de MM. Martin, Buisson et Co, pour la vidange des fosses d'aisance, vient de se mettre en mesure pour l'exploitation des fosses qu'ils ont louées de MM. les propriétaires. En conséquence, ils sont prévenus de ne prendre aucun engagement avec d'autres compagnies. Pour éviter tout désagrément, M. Monin fera porter à domicile, par des agents de sa compagnie, des cartes qui serviront à indiquer les personnes en droit de faire les fosses. (6532)

M. SANTO SANZ, de Saragosse (Espagne), et M^e Joséphine GELISSE, veuve de M. Joseph Dara, demeurant à Périgueux, et que l'on présume momentanément à Lyon, sont priés de passer à l'étude de M^e Rosier, notaire à Lyon, sise rue St-Côme, n° 4. On a leur communiquer quelque chose qui les intéresse. (1815)

Dépuratif du Sang,

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont. (2025)
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)



LA PATE PECTORALE DE LICHEN calme promptement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, OPRESSIONS, etc. — Chez pharmacien, VERNET, place de Terreaux, 13. (2040)

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 20 mai 1839. — Deuxième début de M^{lle} Miller, 1^{re} dugazon. L'ECLAIR, opéra. — Six heures 1/2.